



**Compte rendu Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 19 décembre à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Liliane DALLA LIBERA, Monsieur Loïc BOUCHARD, Madame Isabelle ADELIN, Monsieur Jean PHILIBERT, Madame Brigitte BOURGEAY, Madame Isabelle LUC, Monsieur Rocco CAPPELLETTI, Monsieur Frank GRORUD, Madame Claire CARMIGNATO, Monsieur Olivier PASQUAL, Monsieur Jean-Baptiste PAULIN, Monsieur Etienne DU CHAFFAUT, Monsieur Jean Luc TORREQUADRA, Madame Béatrice CESARI, Monsieur Denis BINAUD,

Etaient absents excusés : Françoise BRESSON qui donne pouvoirs à Marie Pierre TEYSSIER
Xavier ROLLIN qui donne pouvoirs à Loic BOUCHARD
Gabriel EHRET qui donne pouvoirs à Denis BINAUD

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 16 votants: 19

Secrétaire de séance : Isabelle ADELIN

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour : Aide pour la commune du Teil victime d'un séisme.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Il a été omis un point évoqué sur le problème de la construction Altéo où un arrêté interruptif de travaux a été pris pour non-respect du permis de construire.

Révision du PLU – Débat PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Suite aux 2 réunions de travail en mairie où vous étiez tous convoqués, à la prise en compte des remarques des personnes publiques associées réunies le 13 décembre, le nouveau document vous a été transmis hier.

Ce projet constitue le projet « politique » de la municipalité, traduisant une vision pour l'avenir du territoire (10-15 ans) en répondant au diagnostic qui a été réalisé.

Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricole et forestier, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement



urbain.

Madame le Maire a présenté à nouveau la dernière version de ce document, principalement les 4 orientations, afin que les élus puissent en débattre et permettre ainsi d'instaurer le sursis à statuer.

Les élus n'ont pas formulé de question sur le diagnostic.

Débat

Concernant l'orientation 1 – préservation du patrimoine : M. Binaud fait remarquer que rien n'est prévu au Drivet, où il y a 2 maisons remarquables, celle de la famille Chapuis et celle de la famille de Geoffroy. Sur la carte d'ensemble, le château, la Charrière, et le Drivet ne figurent pas ; Madame le Maire indique que ces points seront rectifiés.

Les directives de l'Etat imposent la densification des centres villages ; il faut remplir les « dents creuses », éviter l'étalement urbain pour préserver la nature. *

Le PADD permet désormais d'instaurer des sursis à statuer pour tous projets contraires aux orientations définies. Cela ne s'appliquera donc qu'à certains dossiers.

Conformément au SCOT Beaujolais, 110 logements pourront être construits d'ici 2030 dont 21% en logements sociaux.

Réunion publique : jeudi 30 janvier à 19h30 – Maison de l'Europe

" REUNION D'INFORMATION REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Comprendre la réglementation et les enjeux de la révision du PLU".

Attribution du marché de travaux Eaux pluviales Chemin de Palayer et rue de l'Eglise

Olivier Pasqual présente les travaux qui vont être réalisés ; Il indique que suite à la consultation 3 entreprises ont répondu. Les offres ont été analysées par l'AMO Bureau d'Études Naldéo et la commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché aux entreprises groupées SOMEK et CHARRIN, pour un montant de 246 739.50€ H.T., offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution. L'entreprise SOMEK réalisera les travaux chemins de Grand Val et Palayer et l'entreprise CHARRIN, les travaux rue de l'Eglise ; sur 3 semaines.

Madame le Maire soumet au vote

A l'unanimité le conseil valide l'attribution du marché au groupement SOMEK-CHARRIN.

Garantie d'emprunt OPAC programme Verchères

L'OPAC du Rhône du Rhône a pour projet de produire 6 logements sociaux sur notre commune dans le cadre de l'opération portée par le promoteur DAVRIL, située rue des Verchères, décomposés ainsi :

- 4 PLUS
- 2 PLAI
- Conformément à la réglementation, l'OPAC du Rhône doit, pour financer cette opération, souscrire des prêts aidés (PLAI, PLUS, PLS, PSLA).

Ces prêts souscrits par l'OPAC doivent être intégralement garantis par une ou plusieurs collectivités locales. En contrepartie, les collectivités garantes peuvent recevoir des réservations de logements, dans la limite de 20% des logements de l'opération.



Il convient d'apporter la garantie de notre commune à l'opération de l'OPAC du Rhône afin de permettre sa réalisation.

Afin d'avoir l'attribution certaine d'un logement, il est proposé :

- de retenir le principe de se porter garant à hauteur de 100% des prêts souscrits par l'OPAC du Rhône dans le cadre de l'opération portée par le promoteur DAVRIL, située rue des Verchères,
- de retenir le principe de demander le bénéfice de la réservation de 100% x 20% des logements produits dans le cadre de cette opération,

Une délibération annexant les contrats de financement définitifs concernant l'opération sera proposée prochainement au Conseil.

Madame le Maire soumet au vote

A l'unanimité le conseil valide cette proposition.

Achat terrain Mme DUFOUR

Il s'agit de la parcelle A 224 de 787m², classée en zone UI au PLU, vous avez pu la situer sur les plans que vous aviez reçu par mail. Les nouveaux propriétaires héritiers nous ont sollicités pour l'achat de ce terrain. Nous l'avons dans un 1^{er} temps proposé au Département, qui n'est pas intéressé.

Ce terrain pourrait être intéressant pour la commune, (peut-être pour solution de repli pour l'installation d'antenne relais, (3 demandes en cours). Après échanges avec Mme DUFOUR, cette vente pourrait être fixée au prix de 4 000€ la parcelle.

Cette dépense serait inscrite au budget 2020.

Madame le Maire soumet au vote.

A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

Renouvellement contrat assurance du personnel Communal

Le contrat en cours arrive à échéance au 31.12.2019. Groupama propose de maintenir le taux actuel, soit 5.63%. Le taux proposé par le CDG est de 5.82%.

Madame le Maire propose de renouveler le contrat avec Groupama pour 3 ans et soumet au vote :

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Indemnité de conseil au Receveur Municipal

M. BISSON, comptable public, sollicite comme toutes les années l'indemnité de conseil, conformément au décret n° 82.979 du 19/11/1982 pour ses fonctions de receveurs des communes.

Pour l'année 2019, l'indemnité nette s'élève à 455,95€

Il convient de définir le taux alloué à M. Bisson et propose de le fixer à 70%, soit 352,77€

Madame le Maire soumet au vote :

Accord à l'unanimité du conseil municipal.



Virements de crédits.

Il convient de procéder à un virement de crédits pour régulariser les frais de la ligne de crédits ouverte pour un montant de 680,54€, au compte 6688 (autres charges financières) à prélever sur le compte 6184 (versement à des organismes de formation).

Madame le Maire soumet au vote.

A l'unanimité le conseil municipal approuve ces écritures.

Subvention exceptionnelle en faveur de la commune du TEIL à l'occasion du séisme

Cette commune a été victime le 11 novembre d'un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter. Des dégâts considérables et exceptionnels se chiffrent en millions d'euros. Le Maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes, appel relayé par l'association des Maires de France.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 500€, sur les crédits disponibles du compte 6574 et vous demande d'en délibérer.

A l'unanimité cette proposition est validée.

Questions diverses

Chantier ALTEO : Le permis de construire modificatif a été déposé, ainsi que des pièces complémentaires. Ce dossier a été envoyé à A. Barthomeuf, urbaniste, pour analyse.

Bilan voyage Comité de Jumelage : le compte rendu du voyage organisé pour le marché de Noël est fait. Belle réussite au profit de Cortigno.

Un élu regrette que le comité de jumelage et les villes jumelées ne se soient pas manifestés pour venir en aide aux sinistrés du séisme du Teil.

Aménagement rue des Rivières : le virage est dangereux et des nouveaux panneaux seront prochainement installés.

Salle des sports : les travaux avancent bien, dans les délais.

Vœux du Maire : le vendredi 10 janvier 2020 à 19h à Marcilly

Inauguration passerelle : samedi 8 février 2020 à 11h à Chazay.

La séance est levée à 21h30.